

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

AJUSTEMENT N°4

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé,
à la délibération du
Conseil Communautaire
du 10 novembre 2022

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme

Alain VAN GHELDER

PLAN REGLEMENTAIRE

Zonage

AGNY

Légende
DESTINATION DES SOLS

- Zones urbaines mixtes**
- UA - Zone centrale (UAa - UAb - UAc)
 - UB - Zone à enjeux forts en termes de densification et de reconquête urbaine (UBa - UBb)
 - UC - Zone périphérique (UCa - UCb - UCc)

- Zones urbaines spécifiques**
- UJ - Zone de fonds de jardin en contact avec les zones A ou N
 - UL - Zone d'équipements et services marchands liés
 - UG - Zone urbaine spécifique d'activités ferroviaires, autoroutières et de services publics
 - UP - Zone de parcs urbains, squares et éléments de nature urbaine

- Zones urbaines économiques**
- UEm - Secteur économique à vocation d'activités sauf commerces de détails et services
 - UEI - Secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services
 - UEc - Secteur économique à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation

- Zones à urbaniser**
- 1AUA - Zone à urbaniser mixte (1AUA1 - 1AUA2 - 1AUA3 - 1AUA4)
 - 1AUL - Zone à urbaniser d'équipements d'intérêt collectif et de développement touristique

- Zones à urbaniser économiques**
- 1AUEm - Secteur à urbaniser à vocation d'activités mixtes sauf commerces de détail et services
 - 1AUEc - Secteur à urbaniser à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation

- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle dont zone tampon de 30m autour des coeurs de nature
 - Njf - Secteur de jardins familiaux
 - NI - Secteur d'équipements légers de loisirs et sportifs
 - Nv - Secteur d'accueil des Gens du Voyage

- Zones agricoles**
- A - Zone Agricole
 - Ae - Secteur reprenant des activités économiques isolées au sein de la plaine agricole
 - Ap - Secteur agricole à protéger pour des motifs paysagers
 - Ac - Secteur de corridors de la Trame Verte et Bleue en zone agricole

OUTILS DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE

- Haies et alignements d'arbres à protéger
- Boisements à protéger
- Prairies à protéger
- Corridors écologiques restreints à préserver (50m)
- Parcs et jardins remarquables à protéger
- Espaces non bâti à protéger
- Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 1
- Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 2

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) identifiée par "+"
- Emplacements réservés
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation en secteur dépourvu de règlement (OAPr)
- Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)*
- Site concerné par un amendement Dupont
- Ligne d'implantation obligatoire

AUTRES ELEMENTS A TITRE INFORMATIF

- Limites communales
- Parcelles
- Emprise bâtie

* Seuls le changement de destination* des constructions existantes ;
-l'extension des constructions y compris leurs annexes* dans la limite de 20 m² de surface de plancher* supplémentaire par rapport à celle existante à la date d'approbation du PLUI.

Cette servitude sera levée au plus tard le 24 Juin 2026

Emplacement réservé aux voies publiques, installations d'intérêt général, espaces verts et réservés aux continuités écologiques article L.151-41 du Code de l'Urbanisme					
La liste exhaustive des emplacements réservés est reproduite dans le Règlement tome2					
COMMUNE	LEGENDE	LIBELLE	NUMERO	OBJET	BENEFICIAIRE
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_01	Extension du cimetiere	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_02	Aménagement d un cheminement doux	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_03	Elargissement du cheminement doux	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_04	Aménagement d une aire de stationnement	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_06	Creation d'une voie d'accès a la zone d'urbanisation future	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_07	Creation d'une voie d'accès a la zone d'urbanisation future	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_08	Aménagement de zone humide "le jardin des migrants" (séquence 6 de la promenade des 8 jardins)	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_09	Aménagement d un cheminement doux	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_10	Securisation du carrefour	Communaute Urbaine d Arras
Agny	Emplacement reserve	ER	AGN_11	Elargissement de voirie	Communaute Urbaine d Arras
DASVILLE WALLY AGNY	Emplacement reserve	ER	DEPT_01	Creation du contournement sud (rocade)	Conseil departemental du Pas de Calais
					Superficie_m2
					616
					3032
					358
					347
					119
					305
					90713
					1793
					37
					1267
					26064

